



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert tenue à huis clos à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **5 octobre 2020** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert  
Siège #3 - France Loignon  
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet  
Siège #5 - Louison Busque  
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Marc Nadeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2020-10-107**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 - Séance ordinaire du 14 septembre 2020**
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
  - 5.1 - Rapport de l'employé de voirie**
  - 5.2 - Réception définitive - Réfection de 5 ponceaux**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**
  - 6.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2021 - Régie Intermunicipale du comté Beauce-Sud**

- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
  - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC / TECQ**
  - 8.1** - Étude pour travaux de raccordement du nouveau puits à la station
  - 8.2** - Offre de services - Vérifications liées au montage financier
- TECQ/FIMEAU/PRIMEAU - WSP
  - 8.3** - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
  - 8.4** - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
  - 9.1** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
  - 9.2** - Contrat de travail - Ressource en loisirs, culture et communication
  - 9.3** - Fonds Accessibilité (FA) - EDSC
  - 9.4** - Résolution Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
  - 10.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 10.2** - Émission des permis et certificats
  - 10.3** - Résolution - Demande visant l'exclusion de la zone agricole de parties des lots 5 058 417, 4 790 121 et 3 123 697, d'une superficie d'environ 5,4 hectares
  - 10.4** - Vieille maison sur terre agricole acquise par la municipalité - Assurances MMQ
  - 10.5** - Résolution - Conformité à la réglementation municipale - Sylvain Dumas - CPTAQ
- 11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**
  - 11.1** - Suivi des infrastructures municipales - PGAM
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
  - 12.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 13.1** - Résolution - Gestion de risques MMQ
- 14 - LÉGISLATION**
- 15 - SUJETS SANS RÉOLUTION**
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17 - VARIA**
  - 17.1** - Clauses spécifiques à inclure dans la prochaine entente notariée suite au déplacement des conduites d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal
  - 17.2** - Dépôt de la lettre de démission de monsieur Marc Nadeau, poste de conseiller #2
  - 17.3** - Avis de la vacance - poste de conseiller #2
  - 17.4** - Quote-part Transport adapté 2021
  - 17.5** - Entente Escouade Canine MRC 2019
  - 17.6** - Avis de motion - Règlement no 327 décrétant la date et l'heure du conseil municipal
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-10-108**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 14 septembre 2020**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée

#### **4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**

##### **5 - VOIRIE**

###### **5.1 - Rapport de l'employé de voirie**

**2020-10-109**

###### **5.2 - Réception définitive - Réfection de 5 ponceaux**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la réception définitive des travaux de réfection des 5 ponceaux réalisés par Raymond Boucher et Fils et de procéder au paiement final de 2 488.14\$ taxes incluses.

#### **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

##### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

**2020-10-110**

##### **6.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2021 - Régie Intermunicipale du comté Beauce-Sud**

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a transmis ses prévisions budgétaires 2021 et que le montant de la quote-part pour la municipalité de Saint-Philibert est de 25 515.00\$ ;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter ce budget par résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur René Drouin et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'adoption du budget 2021 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

#### **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

##### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

##### **8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC / TECQ**

**2020-10-111**

##### **8.1 - Étude pour travaux de raccordement du nouveau puits à la station**

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu unanimement des membres présents de demander à la firme WSP une offre de services pour une étude de raccordement du puits à la station d'eau potable.

##### **8.2 - Offre de services - Vérifications liées au montage financier TECQ/FIMEAU/PRIMEAU - WSP**

Le conseil ne donne pas suite à cette offre de services.

### **8.3 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023**

### **8.4 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable**

## **9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

### **9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

2020-10-112

### **9.2 - Contrat de travail - Ressource en loisirs, culture et communication**

ATTENDU que l'entente pour le partage de la ressource en loisirs avec la municipalité de Saint-Évariste se termine au 31 décembre 2020;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philibert désire continuer à obtenir les services de madame Marie-Andrée Maheux, ressource en loisirs et culture;

ATTENDU que madame Marie-Andrée Maheux est déjà à l'emploi de la municipalité de Saint-Philibert à titre de ressource en communication;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement des membres présents de signer une entente avec madame Marie-Andrée Maheux en tant que ressource en loisirs, culture et communication;

Que cette entente prend effet le 1er janvier 2021 et se renouvellera tacitement par périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant la date de fin du contrat.

### **9.3 - Fonds Accessibilité (FA) - EDSC**

2020-10-113

### **9.4 - Résolution Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME MARIE-JEANNE OUELLET

APPUYÉE PAR MADAME LOUISE GILBERT

IL EST RÉSOLU des membres du conseil municipal :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021;
- d'autoriser madame Maryse Nadeau, directrice générale, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui

financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Saint-Philibert.

Copie certifiée conforme

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

### **10.2 - Émission des permis et certificats**

2020-10-114

### **10.3 - Résolution - Demande visant l'exclusion de la zone agricole de parties des lots 5 058 417, 4 790 121 et 3 123 697, d'une superficie d'environ 5,4 hectares**

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus que quelques terrains disponibles hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité pour répondre à ses besoins de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite revoir les limites de son périmètre urbain afin de créer un développement résidentiel bien structuré, avec la création de nouvelles rues, parcs et aires de jeux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a acquis le lot 5 058 417 pour promouvoir un développement résidentiel permettant d'attirer de nouvelles familles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a jamais eu d'espace de développement bien structuré sur son territoire, ce qui a limité considérablement son expansion avec le temps;

CONSIDÉRANT que la municipalité estime que l'exclusion d'une superficie d'environ 5,4 hectares lui permettra de développer entre 25 et 30 terrains desservis par l'aqueduc;

CONSIDÉRANT que cette exclusion devrait répondre à ses besoins de développement pour les 10 prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre une demande pour exclure certaines petites parties de lots, contiguës au lot 5 058 417, pour assurer une certaine continuité au périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a développé l'argumentation soutenant cette demande dans un document qui sera déposé à la MRC et à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le site visé représente un site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le site visé par la demande est boisé, qu'il n'y a pas de terres cultivées ou de bâtiments agricoles actifs à proximité;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation à cette demande est nécessaire pour assurer le développement économique et social de la municipalité à long terme;

**IL EST RÉSOLU PAR** monsieur Louison Busque, appuyé par madame Louise Gilbert et résolu unanimement par les conseillers présents

- de soumettre à la CPTAQ une demande visant l'exclusion de la zone agricole de parties des lots 5 058 417, 4 790 121 et 3 123 697, d'une superficie d'environ 5,4 hectares;
- de transmettre la demande à la MRC de Beauce-Sartigan pour appui.

**2020-10-115      10.4 - Vieille maison sur terre agricole acquise par la municipalité - Assurances MMQ**

Le bâtiment désuet situé sur la terre agricole appartenant à la municipalité ne sera pas démolé, compte tenu qu'il y a un droit acquis. Par contre, à la demande de notre assureur, celui-ci sera sécurisé afin d'éviter tout risque potentiel d'accident.

**2020-10-116      10.5 - Résolution - Conformité à la réglementation municipale - Sylvain Dumas - CPTAQ**

ATTENDU la demande d'autorisation de monsieur Sylvain Dumas auprès de la CPTAQ ;

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité est en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC ;

ATTENDU que le projet demandé par monsieur Sylvain Dumas est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par monsieur René Drouin et résolu unanimement des conseillers présents de confirmer la conformité du projet et d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Sylvain Dumas.

**11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**11.1 - Suivi des infrastructures municipales - PGAM**

**12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2020-10-117      12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 74 841,55 \$ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer	67 068,86 \$
•Salaires nets versés	5 778.54 \$
•Remises d'employeur	1 994,15 \$
•Total	74 841,55 \$

Administration : chèque no.C2000153 À C20000167, L2000036 à L2000038, V646 À V651

Salaires : chèque no. D2000116 à D2000128

**13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-10-118

### **13.1 - Résolution - Gestion de risques MMQ**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philibert a remporté le 2e prix au concours "Inspiration MMQ en gestion des risques" d'une valeur de 5 000\$;

ATTENDU que le prix, soit le montant de 5 000\$, doit être utilisé pour la formation des élus et employés, pour l'achat d'équipement ou de matériel dans le cadre d'un projet ou d'une activité de gestion des risques;

ATTENDU que le conseil municipal doit préciser de quelle façon le montant gagné sera utilisé;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon et résolu unanimement des conseillers présents que le montant de 5 000\$ remporté au concours "Inspiration MMQ en gestion des risques" soit dépensé pour l'achat d'équipement ou de matériel dans le cadre d'un projet ou d'une activité de gestion de risques.

### **14 - LÉGISLATION**

### **15 - SUJETS SANS RÉOLUTION**

### **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **17 - VARIA**

2020-10-119

### **17.1 - Clauses spécifiques à inclure dans la prochaine entente notariée suite au déplacement des conduites d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal**

ATTENDU les travaux de réfection de la conduite d'eau potable entre le réservoir et la rue Principale de la municipalité (étés 2019 et 2020);

ATTENDU le déplacement de la conduite d'eau potable sur les lots 6 266 040 et 4 790 121;

ATTENDU les descriptions techniques des lots 6 266 040 et 4 790 121 réalisées par Francis Carrier, arpenteur ;

ATTENDU qu'un contrat notarié décrivant le nouveau droit de passage doit être réalisé;

ATTENDU les clauses spécifiques à inclure dans le contrat notarié demandées par le propriétaire du lot 4 790 121;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement des membres présents de signer de nouvelles ententes notariées avec les différents propriétaires concernés par le déplacement de la conduite d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal (étés 2019 et 2020);

D'inclure les clauses spécifiques demandées par les propriétaires du lot 4 797 121 dans le contrat notarié;

Que monsieur François Morin, maire, et Maryse Nadeau, directrice générale soient les signataires autorisés à signer ces ententes.

**2020-10-120      17.2 - Dépôt de la lettre de démission de monsieur Marc Nadeau, poste de conseiller #2**

La directrice générale fait le dépôt de la lettre de démission de monsieur Marc Nadeau, au poste de conseiller #2.

**2020-10-121      17.3 - Avis de la vacance - poste de conseiller #2**

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller #2 de la municipalité de Saint-Philibert.

Selon l'évolution de l'état d'urgence sanitaire, une procédure d'élection partielle sera être entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

**2020-10-122      17.4 - Quote-part Transport adapté 2021**

IL EST PROPOSÉ par madame France Loignon et accepté à l'unanimité des membres présents d'accepter de renouveler la contribution pour le transport adapté comme suit:

- d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2021 au montant de 714.56 \$;
- d'accepter de payer la contribution fixée;
- d'accepter la tarification payée par l'utilisateur;
- de reconnaître Ville de Saint-Georges comme ville mandataire.

**2020-10-123      17.5 - Entente Escouade Canine MRC 2019**

ATTENDU l'offre de services reçue de l'Escouade Canine MRC 2017;

ATTENDU que l'Escouade Canine MRC 2017 s'engage à émettre à domicile les licences (médailles) annuelles de chiens par ses représentants et à tenir un registre à jour de ces chiens;

ATTENDU que l'Escouade Canine MRC 2017, de jour sur appel de la municipalité, cueillera les chiens et chats errants, chiens et chats morts ou blessés, dans les rues ou places publiques de la municipalité;

ATTENDU qu'en cas d'urgence hors des heures d'ouvertures de la municipalité, sur appel de la Sûreté du Québec, l'Escouade Canine MRC 2017 portera assistance aux agents de la paix pour ce qui a trait aux chiens errants, dangereux ou comme support lors d'opérations policières;

ATTENDU que l'Escouade Canine MRC 2017 fera respecter toutes clauses aux règlements municipaux en vigueur sur les animaux et s'occupera de l'émissions des permis de chenils et émettra des constats d'infractions aux propriétaires ou gardien des chiens, selon les règlements en vigueur; le produit des constats restera à la municipalité;

ATTENDU que l'Escouade Canine MRC 2017 s'engage à faire

respecter le règlement provincial sur les chiens dangereux et à tenir le registre des chiens dangereux de la municipalité à jour;

ATTENDU que la municipalité s'engage à fournir à l'Escouade Canine MRC 2017 les licences de chiens, ainsi que les reçus et tout autre document nécessaire à l'application des règlements;

ATTENDU que l'Escouade Canine MRC 2017, par ses représentants, s'engage à se tenir disponible pour témoigner devant la Cour municipale lorsque des constats donnés par l'Escouade Canine MRC 2017 seront plaidés à la Cour;

ATTENDU que l'Escouade Canine MRC 2017 cueillera à domicile et disposera de tout animal dont un propriétaire veut se débarrasser et ceci au coût de 25.00 \$ à 50.00 \$ pour un chat et de 50.00 \$ à 90.00 \$ pour un chien, le tout payable à l'Escouade Canine MRC 2017 par le demandeur (client);

ATTENDU que la municipalité versera à l'Escouade Canine MRC 2017 un montant forfaitaire de 125,00\$ mensuellement pour ses services, taxes en sus et que ce montant est indexable avec l'IPC annuellement dans les années subséquentes;

ATTENDU que le présent contrat est pour une période d'un (1) an et que cette entente prend effet le 1er janvier 2021 et se renouvellera automatiquement par période de douze mois à moins d'un préavis de soixante (60) jours de l'une des parties, et ce, par courrier recommandé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement des membres présents d'accepter l'offre de services d'Escouade Canine MRC 2017.

**2020-10-124**

**17.6 - Avis de motion - Règlement no 327 décrétant la date et l'heure du conseil municipal**

AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU RÈGLEMENT NO 327

Avis de motion est donné par madame Marie-Jeanne Ouellet de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement #327 décrétant le jour et l'heure de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Philibert.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

**2020-10-125**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des membres présents que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 21.25 hrs

---

François Morin, maire

---

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.